

CODE D'ÉTHIQUE

En complémentarité avec la réglementation municipale sur les nuisances et suite à des consultations auprès des propriétaires riverains ainsi que des détenteurs de droit d'accès notarié, le code d'éthique suivant a été approuvé.

1. Les règles de sécurité nautique de Transport Canada doivent être respectées en tout temps.
2. Les embarcations non motorisées (canot, kayak, chaloupe, pédalo, voilier, planche à voile) ainsi que celles munies d'un moteur électrique de faible puissance (maximum 50 livres de poussée) sont permises. Les embarcations avec un moteur à essence sont proscrites.
3. Afin de limiter la propagation dans le lac de plantes ou autres espèces exotiques envahissantes, il est demandé à tous les utilisateurs d'effectuer une inspection visuelle attentive des embarcations et des remorques, afin d'en éliminer tout fragment résiduel, avant la mise à l'eau.

Le but de ce code est de favoriser la pérennité, la sécurité, la protection des rives et de l'écosystème du lac tout en offrant une diversité de loisirs à ceux qui en font usage.

CODE OF ETHICS

The following code of ethics was approved in complement with the municipal regulation on nuisances and following consultations with riparian owners and rights holders of deeded access.

1. Boating safety regulations of Transport Canada must be respected at all times.
2. Non-motorized boats (canoes, kayaks, rowboats, pedal boats, sailing, windsurfing) and those equipped with a low powered electric motor (up to 50 pounds of thrust) are allowed. Vessels equipped with a gasoline engine are prohibited.
3. In order to limit the spread of plants or other invasive alien species in the lake, it is asked of all users to perform a careful boats and trailers visual inspection, in order to remove any residual fragment before launching.

The purpose of this Code is to promote sustainability, security, protection of shoreline and the lake's ecosystem while providing a variety of entertainment to those who use it.

